

RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024

Mémoire prébudgétaire déposé par
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Février 2023

© Manufacturiers et Exportateurs du Québec, 2023

L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DU MANUFACTURIER POUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Le secteur manufacturier est un pilier du développement économique du Québec et de ses régions. Il représente 12,6% du PIB québécois ainsi que 86,1% des exportations. La fabrication est le secteur économique le plus important relativement à sa contribution au PIB du Québec. Il a généré des ventes globales de près de 183,1 milliards de dollars en 2021 et il emploie près d'un demi-million de personnes au Québec¹.

Le secteur manufacturier est stratégique pour l'économie et les finances publiques du Québec, principalement dans un contexte d'incertitude économique. En effet, les entreprises manufacturières ont un rôle majeur à jouer afin d'assurer le développement économique régional, mais elles sont également un moteur de l'économie au niveau national.

Elles contribuent grandement à la réalisation du plan économique du gouvernement et à la croissance économique du Québec, notamment en ce qui concerne le rattrapage en matière de productivité avec l'Ontario, la hausse des exportations, l'augmentation des investissements directs étrangers ou encore le déploiement d'une économie verte. Il y a donc lieu, dans ce contexte, de considérer leurs préoccupations dans le cadre de la préparation du budget 2023-2024.

Elles rencontrent toutefois certains défis qui doivent être relevés si nous souhaitons nous assurer qu'elles contribuent davantage à l'atteinte des objectifs du gouvernement et qu'elles aient en main tous les outils nécessaires pour contribuer à relever l'économie du Québec.

¹ Voir annexe A.

SOMMAIRES DES RECOMMANDATIONS

Stimuler l'innovation et augmenter la productivité du secteur manufacturier pour assurer sa compétitivité

1. Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et au développement.
2. Revoir des paramètres du programme Essor.
3. Prolonger de 4 ans le Programme d'aide financière à l'investissement pour les consommateurs au tarif L.
4. Revoir la déduction incitative pour la commercialisation des innovations.
5. Déployer des missions de veille technologique pour les PME manufacturières.

Accroître le bassin de travailleurs

6. Réduire les délais de traitement pour accueillir des travailleurs étrangers temporaires afin qu'ils soient semblables à ceux des autres provinces.
7. Mettre en place une voie d'accès prioritaire vers l'immigration permanente auprès des travailleurs étrangers temporaires déjà en emploi.
8. Développer un incitatif financier pour favoriser la régionalisation de l'immigration des travailleurs arrivés depuis moins de cinq ans au Québec.
9. Favoriser l'installation et l'intégration durable des travailleurs étrangers en région.
10. Inclure les 15 emplois les plus demandés du secteur manufacturier dans les métiers prioritaires du Plan d'action pour la main-d'œuvre.
11. Offrir un soutien accru aux manufacturiers dans leurs efforts de formation.
12. Déployer davantage d'initiatives pour intéresser les jeunes au secteur manufacturier.

LES IMPACTS DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL

- *Ralentissement économique et récession potentielle*

Selon différents économistes, plusieurs facteurs suggèrent que l'économie mondiale devrait connaître une récession en 2023. Pour Desjardins, la récession au Québec semble déjà débutée puisque le PIB réel a encaissé une baisse de 1,9 %, à rythme annualisé, au troisième trimestre de 2022. Cette récession sera confirmée si le recul se poursuit au cours des prochains trimestres².

Cette imprévisibilité économique pourrait nuire à des projets d'investissement importants, car il devient difficile pour les entreprises d'anticiper ce qui se passera, créant alors beaucoup d'incertitudes.

- *Inflation et hausse des coûts*

L'année 2022 a été marquée par une forte inflation dont les taux ont rejoint des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis le début des années 1980³.

Dans le contexte où les matières premières, les salaires et les transports coûtent plus cher et qu'il y a une imprévisibilité économique, il faudra ainsi s'assurer d'appuyer et de bien soutenir les entreprises manufacturières dans leurs efforts de robotisation et d'automatisation qui nécessitent des investissements financiers importants.

- *Contexte géopolitique mondial – perturbations dans les chaînes d'approvisionnement*

Une grande partie des problèmes d'approvisionnement qui ont frappé les manufacturiers est maintenant terminée, mais les chaînes d'approvisionnement demeurent fragiles et instables.

Il faudra continuer de surveiller les impacts de l'invasion russe de l'Ukraine sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que les conséquences des politiques sanitaires mises en place par la Chine qui pourraient générer des pressions supplémentaires.

- *Inflation Reduction Act*

Les États-Unis proposent actuellement des mesures costaudes et des incitatifs majeurs pour attirer les manufacturiers, notamment par le déploiement de l'Inflation Reduction Act, qui est une loi adoptée par l'administration Biden avec une enveloppe de 370 milliards de dollars américains pour soutenir des projets visant à lutter contre les changements climatiques.

² Desjardins. (13 janvier 2023). Quoi surveiller pour 2023 Une récession devrait aider à faire baisser plus rapidement l'inflation : <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/quoi-surveiller-2023-13-janvier-2023.pdf>

³ Desjardins. (13 janvier 2023). L'année de la désinflation?: <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/annee-desinflation-13-janvier-2023.pdf>

Selon le Bureau du conseil privé du Canada, « les mesures semblent avoir le potentiel de déplacer certains investissements du Canada vers les États-Unis »⁴. Le Québec devra être en mesure de bien se positionner et de proposer un climat d'affaires favorable pour attirer les investissements. Sinon, les entreprises manufacturières québécoises en seront désavantagées et cela va affecter leur compétitivité face à ce qui se fait chez nos voisins du Sud et les inciter à investir davantage aux États-Unis.

- *Accès aux marchés publics*

La règle du plus bas soumissionnaire dicte presque uniquement les choix du gouvernement du Québec dans les contrats publics, trop souvent au détriment de la qualité, de la durabilité, de l'innovation, de l'expertise et de la performance environnementale. Les paramètres favorisant les produits et services de qualité des entreprises qui fabriquent au Québec et au Canada ne sont pas encore très implantés dans les pratiques gouvernementales.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics a été rendue publique il y a près d'un an. De son côté, *la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics* a été adoptée au printemps dernier. Celle-ci confère différents pouvoirs au Conseil du Trésor pour, notamment, forcer l'inclusion de certains critères dans les appels d'offres. La façon dont l'exercice de ces pouvoirs s'articulera au courant des prochains mois sera cruciale pour de nombreuses entreprises.

LES PRINCIPAUX DÉFIS DU SECTEUR MANUFACTURIER

Les manufacturiers ont le potentiel de contribuer davantage au PIB québécois, de générer plus de richesse et de faire bouger l'aiguille pour atteindre les priorités du gouvernement. Pour cela, il faut leur donner les outils nécessaires pour augmenter leur productivité tout en accroissant le bassin de travailleurs dans le but de pallier la pénurie de main-d'œuvre à laquelle ils sont confrontés.

Alors que les manufacturiers sont fortement exposés à la concurrence internationale et qu'ils sont présents sur différents marchés, ils se doivent d'être très compétitifs. Cette compétitivité passe notamment par une augmentation de leur productivité et un accès à la main-d'œuvre en nombre suffisant et en qualité, tant au niveau des compétences que des connaissances.

⁴ La Presse. (19 décembre 2022). Filière des batteries - Les États-Unis pourraient dérober des projets au Canada : <https://www.lapresse.ca/affaires/2022-12-19/filiere-des-batteries/les-etats-unis-pourraient-derober-des-projets-au-canada.php>

Stimuler l'innovation et augmenter la productivité pour assurer la compétitivité du secteur

- Productivité : Rattraper le retard du Québec

Le Québec a un retard de productivité qu'il doit absolument rattraper pour demeurer compétitif. Ce sont les entreprises manufacturières qui feront bouger l'aiguille pour rattraper l'écart de productivité entre le Québec et l'Ontario.

La productivité, pour tous les secteurs, par heure travaillée au Québec en 2021 était de 54,50\$, comparée à 51,90\$ en 2016⁵. Pour le secteur manufacturier plus spécialement, il était de 56,70\$ par heure en 2021 et de 56,50\$ par heure travaillée en 2016. En Ontario, il était de 62,60\$ en 2021 et de 63,90\$ en 2016 pour le secteur manufacturier. Pour le Canada, il était de 62,20\$ en 2021 et de 63,30\$ en 2016⁶.

Notons que de 2014 à 2019, le rythme de croissance en acquisitions et en installation de robots au Québec a dépassé la plupart des pays du G7 et la Chine, selon une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)⁷.

- Innovation

Le secteur manufacturier est un incontournable en matière d'innovation et de recherche et développement. Il représente près d'un dollar sur deux des dépenses réalisées en innovation au Québec. En effet, les dépenses totales au titre de la recherche et développement exécutées au sein de l'entreprise au Québec, toutes industries confondues, sont de 5,87 milliards de dollars. Pour le secteur manufacturier, ce sont 2,32 milliards de dollars⁸.

Dépenses totales au titre de la recherche et développement exécutés au sein de l'entreprise (x 1 000 000) pour le secteur de la fabrication ⁹

	2016	2017	2018	2019	2020
Québec	2 600	2 685	2 655	2 394	2 324
Ontario	2 840	2 778	2 718	2 744	2 705

⁵ Statistique Canada. (10 février 2023). Productivité du travail et mesures connexes par industrie du secteur des entreprises et par activité non-commerciale, conformes aux comptes des industries :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3610048001>

⁶ Idem.

⁷ Le Devoir. (8 décembre 2022). Le Québec est de plus en plus robotisé : <https://www.ledevoir.com/economie/773777/le-quebec-est-de-plus-en-plus-robotise>

⁸ Statistique Canada. (24 juin 2022). Caractéristiques des entreprises au titre de la recherche et développement intra-muros, selon le groupe d'industries basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le pays de contrôle et les provinces et territoires :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2710034101&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.13&pickMembers%5B2%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2016&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20160101%2C20200101>

⁹ Idem.

Soulignons que la Stratégie québécoise de recherche et d’investissement en innovation 2022-2027 (SQRI2) dévoilée par le gouvernement du Québec en mai 2022 a d’ailleurs comme cible qu’au moins 60 % de l’ensemble de la R-D réalisée au Québec le soit en entreprise¹⁰.

Notons enfin que, comme le mentionne le Conseil de l’innovation, « l’innovation est un vecteur essentiel pour la productivité du Québec. On constate une diminution des dépenses intérieures de recherche et développement expérimental (DIRDE) de la part des entreprises québécoises, dont une diminution de 16% en développement de nouveaux produits et services depuis 2 ans »¹¹.

Pénurie de main-d’œuvre

Le taux de chômage en décembre 2022 a augmenté de 0,2 point de pourcentage (p.p.) au Québec par rapport au mois précédent, pour atteindre 4,0 %, et a baissé de 0,1 p.p. au Canada (à 5,0 %). Par rapport à décembre 2021, il a baissé de 0,7 p.p. au Québec et de 1,0 p.p. au Canada. Le Québec demeure avec le taux de chômage le plus faible au Canada¹². Le bassin de travailleurs disponibles au Québec est ainsi limité.

- Postes vacants dans le manufacturier

La situation de pénurie de main-d’œuvre dans le secteur manufacturier est importante au Québec et perdure depuis des années.

Postes vacants au Québec, en Ontario et au Canada ¹³

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Postes vacants - tous secteurs	Quebec	62 530	82 858	111 364	129 724	138 435	204 300
	Ontario	159 964	182 946	202 745	200 870	198 788	287 003
	Canada	376 819	445 880	526 666	539 809	536 488	778 378
Postes vacants - manufacturier	Quebec	8 226	12 066	16 220	17 866	16 410	26 903
	Ontario	13 933	16 221	18 994	17 400	17 130	26 283
	Canada	30 108	38 731	48 150	47 726	44 525	70 195
Part des postes vacants dans le secteur de la manufacturier vs tous les postes vacants (%)	Quebec	13,2	14,6	14,6	13,8	11,9	13,2
	Ontario	8,7	8,9	9,4	8,7	8,6	9,2
	Canada	8,0	8,7	9,1	8,8	8,3	9,0

De plus, malgré une diminution du nombre de postes vacants au troisième trimestre de 2022 pour le secteur manufacturier, la pénurie de main-d’œuvre continue de causer des maux de tête aux manufacturiers québécois. Au troisième trimestre de 2022, il y avait 29 970 postes vacants dans le secteur de la fabrication au Québec. 5 930 de ces postes étaient situés en Montérégie, 5 780 à Montréal et 3 575 dans Chaudière-Appalaches¹⁴.

¹⁰ Gouvernement du Québec. (Mai 2022). Stratégie québécoise de recherche et d’investissement en innovation 2022-2027 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_SQRI2_2022-2027_MEI.pdf

¹¹ Conseil de l’innovation du Québec. (2022). Baromètre de l’innovation du Québec : <https://lebarometre.ca/>

¹² Emploi-Québec. (Décembre 2022). Bulletin sur le marché du travail au Québec : <https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00-imt-bmt-2022-12.pdf>

¹³ Statistique Canada. (19 décembre 2022). Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le secteur de l’industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées : https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410032601&request_locale=fr

¹⁴ Statistique Canada. (19 décembre 2022). Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5217

Bien que le plus grand nombre de postes vacants dans le secteur manufacturier se situaient en Montérégie au troisième trimestre de 2022, le taux de postes vacants dans le manufacturier le plus élevé se trouvait dans la région du Bas-Saint-Laurent (8,3%). Quatre régions avaient un taux de postes vacants égal ou supérieur à 7%, soit Lanaudière (7,4%), la Mauricie (7,3%), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (7,2%) et Chaudière-Appalaches (7%)¹⁵.

- *Sondage de MEQ*

Par ailleurs, selon un sondage de MEQ, 98 % des entreprises sondées affirment avoir des postes vacants¹⁶. Pas moins de 7G\$ ont été laissés sur la table au Québec dans la dernière année en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui persiste dans le secteur manufacturier¹⁷. De ce nombre, 4G\$ représentent des pertes entraînées par des contrats refusés et des retards accumulés et 3G\$ constituent des pertes résultant d'investissements retardés ou annulés.

Selon ce même sondage, au cours de la dernière année, près d'une entreprise manufacturière sur trois (30%) a pensé déménager une partie de ses activités à l'étranger ou donner davantage de contrats à l'étranger. La majorité d'entre elles ressent les conséquences de la pénurie de main-d'œuvre en constatant des retards de livraison (82%), une augmentation des coûts (73%) et une insatisfaction des clients (62%)¹⁸.

En plus des impacts économiques, s'ajoutent ceux sur la santé mentale des employés. En effet, 50% des entreprises soutiennent que la pénurie de main-d'œuvre a des conséquences sur la santé mentale des employés et 21% ciblent même la santé mentale comme la conséquence la plus importante¹⁹.

Notons enfin que le secteur manufacturier offre des emplois de qualité et bien rémunérés, « avec un salaire moyen 17% supérieur à celui du secteur des services²⁰ ».

¹⁵ Statistique Canada. (19 décembre 2022). Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) :

https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5217

¹⁶ MEQ. (16 novembre 2022). Résultats du sondage sur les impacts et les solutions de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier : <https://meq.ca/2022/11/16/penurie-de-main-doeuvre-dans-le-manufacturier-7g-laises-sur-la-table-dans-la-derniere-annee/>

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ *Idem.*

²⁰ Les Affaires. (2021). Les régions tirent le secteur manufacturier vers le haut. <https://www.lesaffaires.com/blogues/louis-j-duhamel/lesregions-tirent-le-secteur-manufacturier-vers-le-haut/627417>

RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES

Stimuler l'innovation et augmenter la productivité du secteur manufacturier pour assurer sa compétitivité

1. Bonifier les crédits d'impôt à la recherche et au développement (R&D).

MEQ a accueilli positivement le dévoilement de la SQRI2 qui met de l'avant l'importance de connecter les différents acteurs liés au cycle de l'innovation et de favoriser des synergies, et ce, par souci d'efficacité et d'efficience²¹.

Le gouvernement du Québec mène actuellement une réflexion sur les incitatifs à la recherche et au développement (R-D) et l'appui à l'innovation en entreprise. Soulignons que MEQ est favorable à l'amélioration des incitatifs à la R-D, mais demande que les manufacturiers soient consultés à ce sujet afin que les modifications qui seront apportées ne ratent pas leur cible, qu'elles soient réellement compétitives pour attirer, conserver et retenir des projets de R-D au Québec.

En effet, les manufacturiers peuvent contribuer davantage à stimuler l'innovation, à maintenir, voire augmenter, leurs activités en matière de R-D et ainsi être plus compétitifs sur la scène internationale. Pour avoir un réel impact et s'assurer que le Québec se positionne avantageusement, il faut toutefois leur donner les moyens nécessaires. Cela commence par une bonification des crédits d'impôt à la R-D dont la nature remboursable devrait être préservée.

Les mesures suivantes sont suggérées en ce sens :

1.1. Rehausser les taux des crédits d'impôt à la R&D de 30 % à 37,5%, et de 14 % à 17,5 %.

Des entreprises mentionnent que la baisse de ce taux en 2014 a eu des impacts permanents sur les projets d'investissement et elles estiment son impact annuel à plusieurs millions de dollars. En effet, certains projets en R-D se sont finalement développés dans d'autres filiales situées ailleurs dans le monde.

1.2. Élargir la base des dépenses admissibles.

Pour être pleinement efficace, les dépenses admissibles devraient inclure les frais généraux et matériaux, minimalement pour les prototypes, les bénéfices marginaux des salaires directs et les dépenses salariales relatives aux essais en usine sur la base du coût de revient, comme le fait le gouvernement fédéral.

²¹ MEQ. (19 mai 2022). Communiqué de presse : Recherche et Innovation - Les manufacturiers applaudissent la nouvelle stratégie québécoise : <https://meq.ca/2022/05/19/recherche-et-innovation-les-manufacturiers-applaudissent-la-nouvelle-strategie-quebecoise/>

1.3. Élargir le crédit d'impôt aux sous-traitants de deuxième niveau.

MEQ recommande que le crédit d'impôt soit applicable sur le deuxième niveau de sous-traitance, en s'inspirant de ce qui se fait au fédéral. En outre, un nombre croissant d'entreprises utilisent des sous-traitants pour réaliser leurs tâches de R-D compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre alors que le recours aux travailleurs autonomes est une réalité de plus en plus présente.

Un exemple de sous-traitance de deuxième niveau est lorsqu'une entreprise fait affaire avec une agence de placement pour ses besoins en main-d'œuvre. La plupart du temps, ces agences ont soit des employés ou des travailleurs autonomes. Lors des vérifications fiscales, Revenu Québec refuse systématiquement les dépenses liées aux travailleurs autonomes engagés par ces agences, car ils se qualifient comme étant des sous-traitants de deuxième niveau.

2. Revoir des paramètres du programme Essor.

Les objectifs visés par le programme Essor répondent aux préoccupations de MEQ. Cependant, ce que nous constatons, c'est que les paramètres d'application ne sont pas tous bien adaptés aux réalités de nos entreprises. En ce sens, nous proposons au gouvernement de faire les modifications suivantes :

2.1. Rendre admissibles les dépenses liées aux ressources internes.

Reconnaître les salaires des ressources internes qui travaillent à l'innovation et à la recherche serait une avenue pertinente pour mieux soutenir les entreprises. Nous proposons l'ajout d'un module dédié dans le programme Essor. Cela permettrait d'encourager les entreprises à développer des réflexes d'innovation et à stimuler l'ajout d'expertise interne.

2.2. Intégrer le développement durable et la réduction de l'empreinte environnementale.

Le volet 3 du Programme Essor - *Appui aux projets d'investissement favorisant une réduction de l'empreinte environnementale*, vise à soutenir le développement de technologies propres. C'est un volet intéressant du programme, mais nous croyons qu'il pourrait être encore plus utile s'il était combiné à même les autres volets du programme. Ainsi, les entreprises n'auraient donc qu'une seule démarche à faire, plutôt que de multiplier les démarches. Cela permettrait d'encourager plus d'entreprises à intégrer les technologies vertes et les facteurs liés au développement durable.

3. Prolonger de 4 ans le Programme d'aide financière à l'investissement pour les consommateurs au tarif L.

L'énergie propre québécoise est une opportunité importante de développement économique. Le Programme d'aide financière du tarif L s'est révélé être une mesure simple et efficace qui agit comme un important levier au cours des années. De plus, la pandémie a ralenti des projets déjà en cours qui pourraient ne pas voir le jour si les délais du programme demeurent tels quels. Nous considérons donc qu'il faut prolonger le programme pour assurer la réalisation des projets déjà annoncés et le déploiement de nouveaux projets.

Cette prolongation serait particulièrement importante dans le contexte inflationniste actuel pour stimuler l'innovation et la compétitivité du secteur manufacturier.

4. Revoir la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI).

La DICI doit encourager les entreprises de différents secteurs à commercialiser leurs innovations. Toutefois, les entreprises consultées nous mentionnent qu'elle rate sa cible et qu'elles ne seront pas en mesure d'utiliser cette déduction. En effet, l'innovation ne passe pas directement par des brevets et lier cette déduction à la propriété intellectuelle, et donc à des brevets, ne reflète pas la réalité sur le terrain. MEQ demande de repenser la DICI et de mieux l'adapter aux réalités des entreprises.

Actuellement, beaucoup d'incertitudes persistent en ce qui concerne les bénéfices de la commercialisation d'un produit manufacturé complexe et la valeur de la déduction concernant les brevets rattachés aux composantes qui sont contenues dans ce produit manufacturé.

5. Déployer des missions de veille technologique pour les PME manufacturières.

MEQ propose la mise en place de missions de veille technologique dédiées aux PME manufacturières. Ces missions permettraient de leur faire connaître de nouvelles technologies et les encourager à réaliser des projets d'innovation, notamment pour l'automatisation et la robotisation.

Investissement Québec International offrirait aux PME l'opportunité de mieux voir ce qui se fait ailleurs et ce qu'elles pourraient appliquer au sein même de leur entreprise, dans un objectif d'amélioration de leur productivité et leur compétitivité.

Accroître le bassin de travailleurs

Afin de faire face aux défis importants de main-d'œuvre que les manufacturiers vivent, il est primordial que le gouvernement agisse afin d'accroître tous les bassins de travailleurs disponibles, dans toutes les régions du Québec.

Pour MEQ, il est clair que l'immigration est un levier que nous devons mieux utiliser pour permettre aux entreprises d'avoir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire. Nous croyons qu'il est important d'augmenter le nombre d'immigrants permanents qui s'installent annuellement au Québec.

Nous sommes conscients que la discussion sur ce sujet aura lieu plus tard en 2023, alors que le gouvernement présentera la planification pluriannuelle des seuils en immigration. Il nous fera plaisir à ce moment de vous faire part de nos préoccupations plus détaillées sur le sujet.

Cependant, la contribution de l'immigration à la main-d'œuvre s'étend au-delà de la question des seuils, la présence de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur manufacturier étant importante.

Le secteur de la fabrication est le deuxième secteur qui a le plus recours aux travailleurs étrangers temporaires, après celui de l'agriculture, foresterie, pêche et chasse. Ces cinq dernières années, le nombre de travailleurs étrangers temporaires a augmenté de plus de 6 fois dans le secteur manufacturier, passant de 3,54 % en 2016, à 12,32% en 2021²². La proportion des travailleurs temporaires étrangers dans le manufacturier est plus importante qu'en Ontario.

Présence des travailleurs étrangers temporaires au Québec, en Ontario et au Canada²³

		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Travailleurs étrangers temporaires - total (000s)	Quebec	20,3	17,6	21,3	33,6	32,9	35,7
	Ontario	29,5	38,5	40,4	40,7	40,0	44,4
	Canada	87,8	97,1	108,1	129,3	123,1	132,0
Travailleurs étrangers temporaires - manufacturier (000s)	Quebec	0,7	1,1	1,9	3,9	4,8	4,4
	Ontario	1,1	1,4	1,5	1,5	1,6	2,2
	Canada	4,9	5,9	6,0	9,0	11,4	11,9
Travailleurs étrangers temporaires (TET) dans le manufacturier sur le total de TET (%)	Quebec	3,5	6,3	9,0	11,5	14,6	12,3
	Ontario	3,8	3,6	3,7	3,8	4,0	4,9
	Canada	5,5	6,1	5,5	7,0	9,3	9,0

²² Gouvernement du Canada. (2022). Programme des travailleurs étrangers temporaires 2014-2021 - Tableau 06: Nombre de postes de travailleurs étrangers temporaires (TET) visés par les études d'impact sur le marché du travail (EIMT) positives, par secteur d'industrie du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), selon la province ou le territoire entre 2014 et 2021 : https://open.canada.ca/data/fr/dataset/76defa14-473e-41e2-abfa-60021c4d934b/resource/ebec102a-ee02-4742-bc56-9897c89ecb57?inner_span=True

²³ Idem.

6. Réduire les délais de traitement pour accueillir des travailleurs étrangers temporaires afin qu'ils soient semblables à ceux des autres provinces.

MEQ propose d'éliminer la nécessité d'avoir sélectionné les candidats pour déposer l'Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Dans le reste du Canada, un employeur peut débiter la procédure d'EIMT sans avoir ciblé un candidat. Il s'agit alors d'une demande d'EIMT ouvert, sans nom de travailleur qui y est associé (Unnamed LMIA). On peut donc procéder au recrutement à l'étranger tout en faisant la demande en parallèle, sauvant ainsi 3 à 4 mois dans les délais. Une fois l'EIMT ouvert obtenu, l'employeur valide le nom des candidats sélectionnés, accélérant ainsi les processus.

7. Mettre en place une voie d'accès prioritaire vers l'immigration permanente auprès de travailleurs étrangers temporaires déjà en emploi.

Les travailleurs étrangers temporaires sont principalement établis en région, ils sont déjà intégrés au sein de leur communauté et, surtout, ils permettent d'assurer le maintien d'opérations manufacturières partout à travers le Québec. Il y a donc lieu de favoriser ces derniers avec un passage vers l'immigration permanente.

À noter qu'actuellement, plusieurs entreprises déplorent que les travailleurs étrangers temporaires quittent au bénéfice d'autres provinces où les délais de traitement de leur dossier sont réduits et/ou l'accès à une immigration permanente est facilité. Des gens formés au Québec quittent donc au profit d'autres provinces et s'y installent, faute de perspectives durables ici.

De plus, cette voie d'accès prioritaire permettrait de cibler certains métiers manufacturiers peu spécialisés et en demande, tels que les journaliers et manutentionnaires. Il y aurait ainsi une voie accélérée pour ces personnes qui sont déjà en emploi, ce qui a été restreint avec les dernières modifications apportées au Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

8. Développer un incitatif financier pour favoriser la régionalisation de l'immigration des travailleurs arrivés depuis moins de cinq ans au Québec.

MEQ demande de mettre en place un incitatif financier pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans afin de favoriser une meilleure régionalisation de l'immigration.

S'inspirant du crédit d'impôt qui existe pour les nouveaux diplômés qui s'installent dans les régions ressources²⁴, MEQ propose ainsi de verser un appui financier, complémentaire aux initiatives existantes, qui pourrait atteindre 10 000 \$ par travailleur pour une période de deux ans afin d'inciter les personnes récemment arrivées à s'installer en région.

En 2020-2021, 23 % des personnes immigrantes admises au Québec se destinaient, lors de leur arrivée, hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal, selon le plus récent rapport de gestion du ministère de l'Immigration²⁵. Il devient donc stratégique de cibler plus spécifiquement cette clientèle pour leur offrir un emploi en région.

9. Favoriser l'installation et l'intégration durable des travailleurs étrangers en région.

Dans un sondage de MEQ, 65% des répondants ont affirmé que les capacités d'intégration locales sont un défi important pour les manufacturiers afin de favoriser l'embauche et la rétention des personnes immigrantes au sein de leur entreprise.

MEQ recommande donc de favoriser l'installation et l'intégration durable, sur le long terme, des travailleurs étrangers en région, afin de s'assurer que toutes les conditions soient réunies, notamment afin que les assouplissements effectués au programme des travailleurs étrangers temporaires²⁶ soient un succès.

Deux conditions apparaissent essentielles :

9.1. Un plus grand accès aux logements abordables et aux transports collectifs en région.

- Accès au logement

Il s'avère difficile, dans plusieurs régions, de trouver un logement à un prix abordable et cela nuit au recrutement et à l'attraction de différentes entreprises manufacturières en région. Il faut ainsi s'assurer d'une disponibilité sur le territoire de ce type d'habitation. Il manquerait d'ailleurs près de 100 000 logements au Québec pour combler la demande des ménages, selon l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)²⁷.

²⁴ Chaire en fiscalité et finances publiques (CFFP) de l'Université de Sherbrooke. (2020). Crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée : <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/credit-impot-nouveaux-diplomes-region-eloignee/>

²⁵ La Presse. (29 mai 2022). La grande séduction de Mékinac : https://plus.lapresse.ca/screens/b388c0e6-d7a0-454b-b621-5fc7169539f6%7C_0.html

²⁶ MTESS. (Janvier 2022). Soutenir le recrutement de travailleurs étranger temporaires : https://www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/action_maindoeuvre/action_fiches/soutenir_recrutement.asp

²⁷ La Presse. (13 avril 2022). Près de 100 000 logements manquants pour combler la demande :

<https://www.lapresse.ca/affaires/marche-immobilier/2022-04-13/pres-de-100-000-logements-manquants-pour-combler-la->

Le gouvernement devra ainsi être ambitieux pour répondre aux besoins croissants en matière de logement. L'Union des municipalités du Québec (UMQ)²⁸ ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM)²⁹ ont d'ailleurs des demandes en ce sens. Il faudra ainsi s'assurer de bien soutenir les municipalités afin d'assurer un déploiement rapide de nouvelles constructions et bien appuyer l'arrivée des travailleurs étrangers, particulièrement ceux qui ont un statut temporaire, en région.

- *Accès aux transports collectifs*

Dans sa Politique de mobilité durable – 2030, le gouvernement explique l'importance du transport collectif en région. En effet, il mentionne que « la population doit souvent parcourir de longues distances pour aller au travail ou pour accéder aux services, mais elle n'a souvent pas accès à des services de transport collectif répondant à ses besoins. Cette situation fait en sorte que certains citoyens doivent presque obligatoirement utiliser une automobile pour se déplacer »³⁰.

Il faut donc s'assurer d'un transport en commun qui dessert adéquatement et efficacement les régions, en tenant compte, entre autres, des horaires des entreprises manufacturières.

9.2. Assurer un leadership gouvernemental clair en région afin d'améliorer et de mieux coordonner les services d'intégration offerts aux immigrants en région.

MEQ recommande qu'un leadership gouvernemental fort se fasse sentir en région dans le but de bien mobiliser tous les partenaires, incluant les entreprises manufacturières, en matière d'attraction et de rétention des personnes immigrantes.

Plusieurs acteurs jouent un rôle important dans l'accueil et l'intégration de personnes immigrantes en région. Les municipalités, les MRC, les CPRPMT ainsi que les différents ministères, comme le MIFI, le MAMH, le MESS et le ministère de l'Éducation, ont tous des responsabilités dans l'accueil.

[demande-dit-lapchq.php#:~:text=Par%20cat%C3%A9gorie%2C%20le%20d%C3%A9ficit%20atteindrait,r%C3%A9centes%20donn%C3%A9es%20de%20l'Association.](#)

²⁸ UMQ. (Février 2023). Demandes prébudgétaires 2023-2024 de l'Union des municipalités du Québec :

http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2023-2024/memoires/Memoire_UMQ.pdf

²⁹ FQM. (Février 2023). Demandes budgétaires 2023 :

http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/consultations_prebudgetaires/2023-2024/memoires/Memoire_FQM.pdf

³⁰ Ministère des transports du Québec. (2018). Transporter le Québec vers la modernité. Politique de mobilité durable – 2030 :

https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf

Il faut ainsi favoriser une action coordonnée et harmonisée à laquelle tous ces acteurs sont mobilisés. Il faut également s'assurer que la répartition des rôles soit claire. Le gouvernement devrait donc identifier clairement qui il souhaite voir coordonner ces actions et que cet acteur joue un rôle de coordonnateur auprès des autres intervenants.

10. Inclure les 15 emplois les plus demandés du secteur manufacturier dans les métiers prioritaires du Plan d'action pour la main-d'œuvre.

Le gouvernement est en démarche de révision du Plan d'action pour la main-d'œuvre (PAMO). Actuellement, le secteur manufacturier ne fait pas partie des priorités du PAMO, malgré qu'il soit au cœur des priorités d'Investissement Québec. Il faut plus de cohérence gouvernementale.

Les métiers suivants sont les 15 plus demandés du secteur manufacturier³¹ :

- Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
- Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
- Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
- Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
- Électromécaniciens/électromécaniciennes
- Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons
- Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
- Manutentionnaires
- Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
- Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
- Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
- Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles
- Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
- Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
- Manœuvres en métallurgie

Ces métiers devraient être reconnus pour la requalification comme cela se fait déjà pour des métiers de secteurs prioritaires du gouvernement, mais aussi dans les efforts de recrutement international.

³¹ Emploi Québec. (2022). État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : diagnostics pour 500 professions, 2021 : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA-diagnostic_professions.pdf

De plus, le gouvernement a annoncé qu'il souhaitait diplômer 30 000 jeunes supplémentaires en formation professionnelle en 4 ans et investir 81,3 millions de dollars dans le réseau. Une attention particulière devrait être apportée aux DEP manufacturiers (tels que : usinage, électromécanique, soudage-montage, tôlerie, opération d'équipements de production, mécanique industrielle, etc.), puisque les inscriptions dans ces programmes ont diminué d'environ 26 % entre 2001-2002 et 2020-2021, selon des données du ministère de l'Éducation.

11. Offrir un soutien accru aux manufacturiers dans leurs efforts de formation

Le MESS devrait prioriser les entreprises manufacturières dans le démarchage qu'il effectue auprès des entreprises pour mieux faire connaître l'offre de services du ministère. De plus, il faut que les conseillers d'Emploi Québec qui œuvrent auprès des individus qui sont à la recherche d'emploi connaissent mieux le secteur et ses opportunités afin d'en faire la promotion active.

Dans le contexte actuel du marché du travail, nous croyons que la culture d'entreprise du MESS doit évoluer pour mieux répondre aux besoins.

12. Plus de soutien pour intéresser les jeunes au secteur manufacturier.

Il faut mieux faire connaître le secteur et ses métiers auprès des jeunes. Cela passe, en premier lieu, par une sensibilisation accrue des conseillers d'orientation. Il faut aussi mettre plus d'argent dans pour les campagnes de promotion des métiers manufacturiers, qui ne sont pas suffisamment connus. Finalement, il faut continuer à soutenir les initiatives qui permettent aux jeunes de rentrer en contact avec le secteur manufacturier.

CONCLUSION

En prévision du budget du gouvernement du Québec 2023-2024, MEQ fait douze recommandations en vue de répondre aux préoccupations des manufacturiers axés principalement sur deux plans : stimuler l’innovation et augmenter la productivité et pallier la pénurie de main-d’œuvre. MEQ offre toute sa pleine et entière collaboration au gouvernement du Québec dans le déploiement de ces mesures.

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d’améliorer l’environnement d’affaires et d’aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays, fondée en 1871.

ANNEXES

A. État du manufacturier québécois

LE SECTEUR MANUFACTURIER EN BREF

(2022, à moins qu’une autre année soit indiquée)

Impacts du manufacturier	Au Canada	Au Québec
Nombre d’établissements (avec employés)	92 181 (51 726)	23 595 (13 804)
Ventes manufacturières totales	851,4G\$	213G\$
Part du PIB total (2021)	9,5%	12,6%
Emplois directs	1, 785 millions	502 300
Rémunération hebdomadaire moyenne (2021)	1 189 \$	1 154 \$
Avantage salarial (Wage premium) (2021)	105,2% (de l'ensemble des industries)	107,8% (de l'ensemble des industries)
Exportations (Part du total %)	446,9 G\$ (57,5%)	98,3 G\$ (86,8%)
Perspectives d’investissements	21,8 G\$	5,9 G\$

Sources: CME; Statistique Canada.

IMPACTS DU MANUFACTURIER

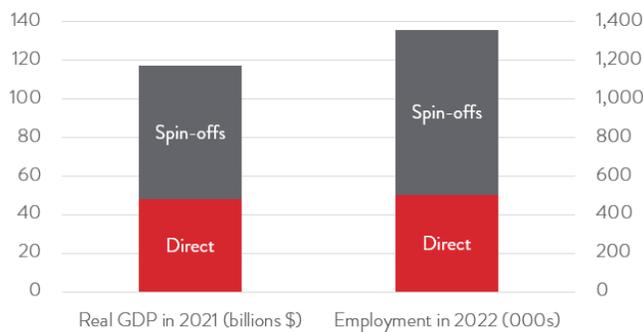
CM
&E

Nombre d'entreprises dans le secteur de la fabrication au Québec (juin 2022)	
Total	23 352
Total, sans employé	9 662
Total, avec employés	13 690
1 à 4 employés	4 294
5 à 9 employés	2 729
10 à 19 employés	2 257
20 à 49 employés	2 361
50 à 99 employés	1 061
100 à 199 employés	613
200 à 499 employés	298
500 et + employés	77

Source : Statistique Canada. (18 août 2022). Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, juin 2022
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=3310056801>

L'IMPACT DU SECTEUR MANUFACTURIER AU QUÉBEC

Impact économique total



Sources: CME; Statistique Canada.



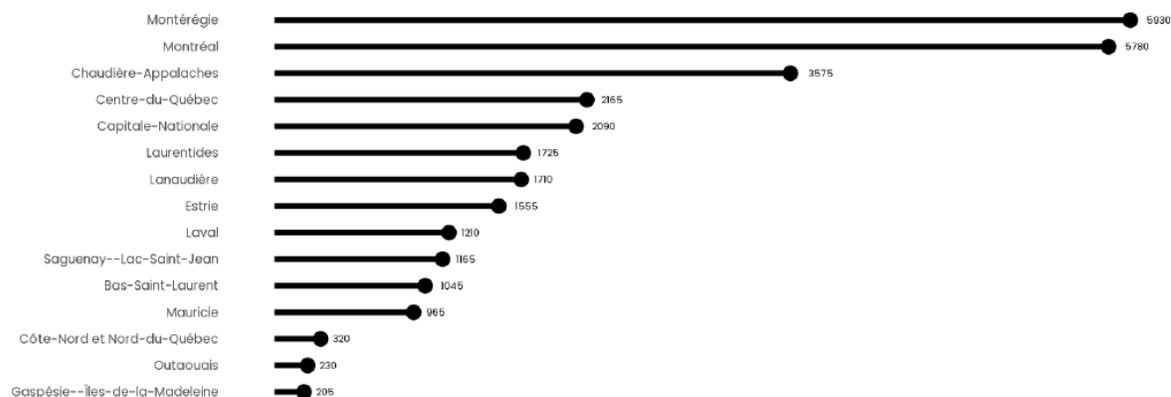
B. Nombre de postes vacants dans le secteur manufacturier

EMPLOIS VACANTS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER			
	Québec	Ontario	Canada
2018 - 1 ^{er} trimestre	13 040	17 080	41 310
2018 - 2 ^e trimestre	16 630	18 490	49 235
2018 - 3 ^e trimestre	18 105	20 585	53 135
2018 - 4 ^e trimestre	17 105	19 820	48 920
2019 - 1 ^{er} trimestre	16 465	18 410	47 590
2019 - 2 ^e trimestre	19 395	17 960	51 125
2019 - 3 ^e trimestre	19 180	17 985	50 025
2019 - 4 ^e trimestre	16 425	15 245	42 165
2020 - 1 ^{er} trimestre	15 290	16 570	42 075
2020 - 4 ^e trimestre	17 530	17 690	46 975
2021 - 1 ^{er} trimestre	20 350	19 195	52 205
2021 - 2 ^e trimestre	25 330	23 605	65 905
2021 - 3 ^e trimestre	30 365	31 630	81 235
2021 - 4 ^e trimestre	31 565	30 700	83 070
2022 - 1 ^{er} trimestre	30 720	31 120	85 460
2022 - 2 ^e trimestre	31 985	32 700	85 995
2022 - 3 ^e trimestre	29 970	31 295	78 520

Source : Statistique Canada. (décembre 2022). Tableau 14-10-0326-01 - Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire horaire offert selon le secteur de l'industrie, données trimestrielles non désaisonnalisées.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/tv.action?pid=1410032601>

Nombre de postes vacants dans le secteur de la Fabrication au 3^e trimestre de 2022

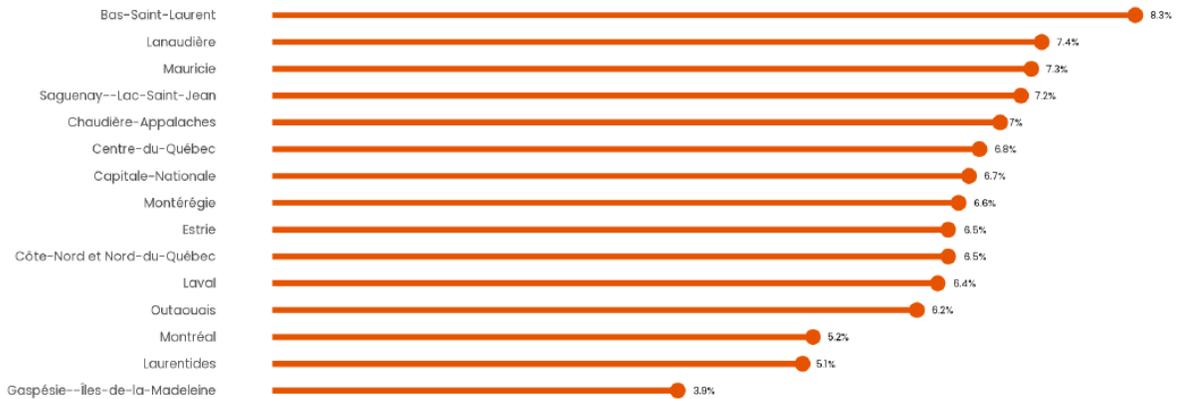
Enquête sur les postes vacants et les salaires, Statistique Canada



Source : Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), 19 décembre 2022 :
https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5217

Taux de postes vacants dans le secteur de la Fabrication au 3e trimestre de 2022

Enquête sur les postes vacants et les salaires, Statistique Canada

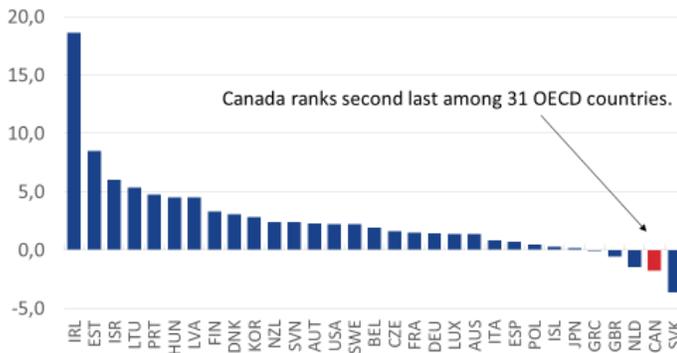


Source : Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS), 19 décembre 2022 : https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5217

C. Investissements non-résidentiels des pays de l'OCDE

NON-RESIDENTIAL INVESTMENT IN THE OECD

2016-20 (constant prices, national base year, CAGR, %)



Sources: CME; OECD.

Over 2016-20, Canada recorded the second weakest non-residential investment performance among 31 OECD countries, with non-residential investment falling at an average annual pace of 1.8%.

A collapse in energy investment is the main culprit, though sluggish manufacturing investment has not helped matters.